



Communiqué de presse

La responsabilité universelle environnementale au cœur des réflexions du Groupe d'information internationale sur le Tibet du Sénat

6 avril 2016

À l'occasion de la parution du troisième livre du Dalaï-Lama « Nouvelle réalité », co-écrit avec Mme Sofia Stril-Rever, sur la responsabilité universelle face aux enjeux environnementaux, M. Michel Raison, Président du groupe d'information internationale sur le Tibet du Sénat, a invité trois éminents intervenants pour débattre autour de ce thème : Mme Sofia Stril-Rever, indianiste, biographe du Dalaï-Lama, écrivaine ; M. Matthieu Ricard, interprète du Dalaï-Lama, moine bouddhiste, écrivain ; et M. Maître Patricia Savin, avocate, spécialiste en droit de l'environnement, Présidente d'Organisation pour le Respect de l'Environnement par l'Entreprise (OREE).

Cette conférence-débat était animée par le sénateur André Gattolin qui, en préambule et à la demande de M. Raison, a commenté sa mission d'observation des élections du Sikyong (leader politique tibétain) et des représentants du Parlement en mars 2016. Puis a été projeté un extrait vidéo du discours que le Dalaï-Lama a prononcé l'automne dernier à Oxford sur les questions écologiques.

Mme Sofia Stril-Rever a ensuite rappelé la nécessité de prendre conscience de cette nouvelle réalité dans laquelle nous vivons, l'anthropocène (ou l'âge de l'humanité), l'action humaine étant devenue une force « géologique » capable de transformer la planète. Face aux problèmes créés par l'Homme, il faut développer l'idée d'une interdépendance avec notre environnement, et accepter, individuellement et collectivement, l'idée de partager une communauté de destin et de responsabilité universelle.

Le Vénérable Matthieu Ricard a expliqué que l'Homme n'ayant jamais eu une capacité de domination aussi puissante sur la planète il doit développer dans les mêmes proportions la considération envers autrui et les générations à venir. Il n'y a pas réellement de déficit d'altruisme, mais un manque de responsabilité universelle, d'engagement et de mise œuvre. L'Homme a les moyens et la possibilité d'aller vers une culture altruiste, la seule solution pragmatique permettant de répondre au défi de notre temps.

Enfin, Me Patricia Savin a précisé que la société civile et le monde des juristes avaient déjà accepté cette nouvelle réalité. Les entreprises et les collectivités locales peuvent en effet désormais calculer leur interdépendance à la biodiversité et pourront peut-être à terme l'intégrer à

leur comptabilité pour évaluer ce qu'elle leur apporte (pollinisation, eau douce,...). Aux différents outils déjà en place dans la société civile (Responsabilité sociétale des entreprises, investissements socialement responsables, l'économie circulaire...) s'ajoutent des propositions fortes de la communauté juridique : une Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité, qui précise cette interdépendance et le caractère indissociable de l'avenir de l'humanité et de son milieu naturel, un Pacte international du droit sur la protection de l'environnement et enfin une Charte des déplacés environnementaux.

Pour consulter la liste des membres du groupe d'information internationale sur le Tibet :

http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_634.html

Contact : M. Thierry MUNIER, secrétaire exécutif

t.munier@senat.fr